



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Formation continue

V.A.E

(Validation des Acquis de l'Expérience)

**Aide-soignante
Auxiliaire de puériculture
Auxiliaire de vie sociale
Accompagnement Éducatif et Social**



PUBLIC VISE – PRE-REQUIS

Pour toute personne souhaitant entreprendre une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) (DEAS), du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou du Diplôme d'Etat Accompagnement Éducatif et social, nous vous proposons plusieurs formules afin de renseigner votre Livret II.

Etre en possession de la lettre de recevabilité (faire les démarches en amont de l'inscription).

OBJECTIFS GLOBAUX

- Informer les candidats sur la démarche VAE
- Apporter des éléments méthodologiques en vue de la rédaction du livret II,
- Analyser la structure et le contenu du livret II,
- Analyser un parcours professionnel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- Traduire cette expérience lors de la rédaction du livret II,
- Mesurer l'impact d'un changement professionnel et identifier les exigences du métier visé et l'évolution de son environnement,
- Mobiliser ses compétences de lecture et d'écriture,
- Evaluer ses aptitudes et ses capacités à se questionner sur sa pratique professionnelle,
- Développer ses capacités d'écoute et de communication.

CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques en lien avec les différents items du livret II
- Comment compléter les différentes rubriques
- Mise à plat de l'expérience professionnelle
- Conseils de rédaction (orthographe, syntaxe, utilisation du « je »)

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Au seuil de cet accompagnement, le candidat doit avoir renseigné sur son livret II les compétences requises en lien avec le diplôme visé
- Le candidat pourra se présenter devant le jury pour l'épreuve orale et ainsi valider totalement ou partiellement les compétences visées
- Suite au résultat de l'oral, le candidat ayant validé partiellement les compétences requises pour l'obtention du diplôme, pourra entamer une démarche pour suivre la formation en cursus partiel ou rédiger de nouveau les compétences non validées

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cadre de santé formateur

ORGANISATION

2 sessions sont organisées/an. Groupe de 4 à 8 personnes.

Une au premier semestre de chaque année, permettant un dépôt du livret II en juin ou septembre selon le calendrier établi par la DRJSS.

Une seconde au cours du second semestre de chaque année, permettant un dépôt du livret II en janvier de l'année suivante.

Nous proposons deux formules :

- **Module classique de 21 heures** =3 séances collectives de 3h (soit 9h) + 4 séances individuelles de 2h (soit 8h) et une séance de simulation d'oral de 4h.
- **Module renforcé** : Module classique de 21h + Module renforcé (au maximum 30h d'accompagnement supplémentaire)

Selon la décision du jury d'oral (validation partielle) le candidat peut demander à être revu par son accompagnateur pour identifier les possibilités de poursuite (soit nouvelle rédaction des compétences non validées, soit proposition d'intégration d'un institut de formation pour valider les compétences manquantes par le biais d'un cursus partiel de formation).

- **Accompagnement post-jury** : 2h d'entretien en individuel

COUT PEDAGOGIQUE

	Accompagnement classique	Accompagnement renforcé	Accompagnement post-jury
Prise en charge individuelle	800€	1200€ (au titre du chéquier VAE)	30 €/ heure
Prise en charge employeur	1628 €	30 € / heure supplémentaire facturée	30 €/heure

MODALITES D'INSCRIPTION

Par mail : sifsi@ghpsj.fr ou par téléphone : 01.44.12.83.97

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre cette formation merci de nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires. Contactez : sifsi@ghpsj.fr